

S.I.P.M.E.

Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel



Siège : BP 40022 - 83601 FREJUS CEDEX

BILAN DE L'ANIMATION DU P.I.D.A.F.

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA
PROTECTION DU MASSIF DE L'ESTEREL
(S.I.P.M.E.)**

RAPPORT D'ACTIVITE 2020



Mission d'assistance technique confiée à
l'Office National des Forêts



Opération financée par le Conseil Régional de la
REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES	1
2. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX	2
➤ Volet concertation	2
• Relations avec les élus de chaque commune membre du syndicat	2
• Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens	2
• Relations avec les partenaires institutionnels	3
• Relations avec les partenaires techniques.....	3
• Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements	4
➤ Volet opérationnel.....	6
• Avec le S.D.I.S. et le Département.....	7
• Avec la D.D.T.M.	7
• Concertation et information des C.C.F.F. (Comités Communaux de Feux de Forêts) sur l'état des équipements de défense	8
➤ Volet programmation	10
• Propositions d'actions	10
• Montage des dossiers de subvention	8
• Perspectives d'avenir	14
• Bilan des travaux réalisés en 2020	15
• Travaux à réaliser en 2021.....	22
3. CONCLUSION	23

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES

La vocation première du S.I.P.M.E. est la mise en œuvre du Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (P.I.D.A.F.) des massifs forestiers des communes des Adrets de l'Estérel, Bagnols-en-Forêt (membre de la Communauté de Communes du Pays de Fayence), Fréjus, Puget-sur-Argens, de Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer et depuis l'année passée Roquebrune-sur-Argens.

Il est issu de la volonté de ces communes parties prenantes dans le syndicat, de préserver l'espace naturel forestier et périurbain du massif (19 000 ha boisés pour une superficie totale de 29 000 ha) au travers d'un programme de Défense des Forêts Contre l'Incendie (D.F.C.I.).

Dans ce cadre, une mission d'assistance technique, dite d'animation, a été confiée à l'Office National des Forêts depuis le 1^{er} janvier 2007 par le syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, l'animation du PIDAF, la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt et la recherche de financements, afin de mettre en œuvre les actions programmées dans les documents de programmation.

Depuis 2014, le syndicat veut s'impliquer davantage dans la protection et la préservation du massif au-delà de l'aspect D.F.C.I. Selon son engagement de 2012, la charte forestière de territoire en partenariat avec les communes de Mandelieu la Napoule et Théoule-sur-Mer a été menée à son terme et a été signée le 29 janvier 2015. Afin d'animer cette charte, le Syndicat s'est attaché les services de deux chargées de mission, avec pour objectif la création d'un « Grand Site de France »

La révision du PIDAF est arrivée à son terme. Cette étude a été validée par l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité d'animation, à l'attention du syndicat, maître d'ouvrage, du Conseil départemental 83 ainsi que de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui participe au financement de cette activité. Il synthétise également les activités du syndicat au cours de l'année 2020.

2. Préambule

2020 est une année très spéciale.

Le renouvellement des Conseillers Municipaux des différentes communes adhérentes au S.I.P.M.E. a eu lieu soit au 1^{er} tour de scrutin en mars (Exemple : Fréjus), ou au 2^{ème} tour en juin (Exemple : Bagnols-en-Forêt).

Les raisons de ce décalage des dates provient de la pandémie liée au COVID 19 qui est apparu dans le monde à partir de janvier. Cette épidémie a imposé des confinements plus ou moins stricts et longs pendant toute l'année écoulée (du 17 mars au 11 mai et du 30 octobre au 15 décembre).

Il a fallu prendre en compte les « gestes barrières » afin de protéger autrui et se protéger. Ce virus a obligé aussi, à revoir les techniques de travail, tant sur le terrain que dans les bureaux et à privilégier les réunions par informatique.

3. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX

➤ Volet concertation

- **Relations avec les élus de chaque commune membre du syndicat**

Suite aux élections municipales de 2020, les représentants des communes au sein du SIPME ont changé pour partie. Le bon fonctionnement du Syndicat a perduré malgré les difficultés liées à la pandémie. (*voir Annexe 1 : nouveaux représentants des communes*).

Les relations avec les élus communaux ont lieu lors des comités syndicaux, mais aussi lors de visites en mairie ou encore lors de déplacements sur le terrain. Elles visent souvent à lever des incertitudes sur divers points réglementaires, techniques ou financiers et permettent également de prendre en compte les souhaits des élus, leurs priorités, et plus particulièrement expliquer aux nouveaux élus notre démarche. Ceci a été fait par les personnels du Syndicat, relayés par les techniciens forestiers territoriaux de l'ONF, correspondants des communes en matière forestière.

- **Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens**

Au titre de l'exercice 2020, le comité de massif s'est réuni le 30 janvier 2020, à l'occasion duquel un calendrier a été établi. Les techniciens du Syndicat y ont proposé et défendu les projets.

Le 12 février 2020 le comité syndical s'est réuni pour aborder le débat d'orientation budgétaire, les différentes conventions, les programmations et mode de financement des Investissements Forestiers (IF) et Mises en Condition Opérationnelle (MCO) des ouvrages structurants du P.I.D.A.F. en 2019. Les travaux devant être effectués cette année ont été listés.

La programmation à réaliser en 2020 a été établie pour un montant de 694 535.00 € HT. Une partie de cette programmation a été fait l'objet d'une demande de subvention sous forme d'Appel à Projet auprès du « guichet unique » (539 326.50 € H.T. (*cf. : tableau de demande de subventions 2020 - annexe 2*))

La programmation MCO et IF 20 à réaliser en 2021 a été établie pour un montant de 364 785 € H.T en MCO et 329 750 € en IF. (*cf. : tableau du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 - annexe 3*)

- **Relations avec les partenaires institutionnels**

Depuis la création du comité de massif en 2008, la plupart des relations s'établissent lors des réunions techniques de ce comité. Elles sont organisées par le Département en compagnie des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre concernés par ce découpage géographique.

Ces réunions regroupent tous les partenaires techniques et financiers liés à la D.F.C.I. : Région, Département, Etat (D.D.T.M.), D.D.S.I.S., propriétaires privés, et autres maîtres d'ouvrages...

Lors des réceptions de chantiers, l'ensemble des partenaires est invité ce qui permet de visualiser les réalisations sur le terrain et de poursuivre les discussions évoquées lors des réunions en salle.

Le Département du Var réalise des ouvrages D.F.C.I. sur de nombreuses pistes retenues au P.I.D.A.F.

La D.R.E.A.L. (Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) est interlocuteur dans le cadre des travaux réalisés dans le site classé.

La C.A.V.E.M. (Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée) est un partenaire dans le cadre des travaux réalisés dans le site NATURA 2000.

- **Relations avec les partenaires techniques**

D.D.S.I.S. (Direction Départementale des Services d'Incendies et de Secours) : Elaboration des dossiers techniques de validation des ouvrages (choix des tracés des pistes, des profondeurs de débroussailllements, de l'implantation des points d'eau, des priorités de réalisation), retours d'expérience sur les saisons de D.F.C.I. ou sur certains feux, validation des ouvrages.

D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) : Recueil des avis sur les Avant Projets Sommaires (A.P.S.), sur les priorités d'actions, les implantations et les techniques employées, les possibilités de subventions... Concertation sur les équipements réalisés par les A.P.F.M. (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne). La programmation sur 5 ans de ces travaux sur la période 2020-2024 améliore ainsi la lisibilité.

La mise en place du comité de massif a simplifié les relations entre les intervenants. En effet, lors des réunions tous les partenaires sont présents et les réflexions font l'objet d'un examen commun. Pour les ouvrages assis sur les territoire de différents maîtres d'ouvrage, il est possible de réaliser les ouvrages conjointement par la connaissance des projets qui doivent se réaliser sur l'ensemble du massif Est. Les réceptions de chantiers marquent le point final des dossiers.

- **Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements**

ESCOTA (société d'autoroute) : L'autoroute A8 reste un point noir dans notre politique de protection.

De plus, il existe une inadéquation entre leurs ouvrages de débroussaillage et les nôtres, relevées lors des réunions de terrain pour la révision du P.I.D.A.F. Des discussions ont été engagées ainsi que des réunions sur le terrain afin que leurs travaux viennent en concomitance avec les ouvrages du S.I.P.M.E. Ces discussions doivent être rapidement amplifiées notamment pour étudier une meilleure protection contre les jets d'objet en ignition. En effet, un mégot jeté de l'A8 à un endroit sans protection pare-mégot a provoqué le feu de Fréjus du 1^{er} septembre 2017. Cet incendie a ravagé 35 ha, mobilisé plus de 10 avions bombardiers d'eau, 2 hélicoptères, 250 pompiers, les services de Police, les CCFF, la DDTM et l'ONF.

Le SIPME a souhaité qu'une convention le lie à ESCOTA afin de déterminer les devoirs de chacun des contractants le long de l'autoroute afin d'assurer le maximum de sécurité sur la piste H 86 de l'Armélie. Cet ouvrage est certainement le plus important du dispositif mais la demande d'aide à la rédaction de cette convention a été refusée.

L'O.N.F. (Office National des Forêts): est un gestionnaire important sur la zone de compétence du S.I.P.M.E. (Forêt Domaniale de la Colle du Rouët canton de Terres Gastes, la Forêt Domaniale de Saint Cassien et la Forêt Domaniale de l'Esterel). Des travaux à but D.F.C.I. et sylvicoles sont réalisés par l'Agence Travaux Méditerranée de l'O.N.F, les A.P.F.M., ou par des entreprises privées. Ces ouvrages sont désormais intégrés dans la programmation du PIDAF porté par le SIPME.

La C.C.P.F. : La Communauté de Communes du Pays de Fayence projette de créer une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) en forêt communale de Bagnols-en-Forêt. Ce site appelé « Vallon des pins » jouxte le site des Lauriers exploité par le SMIDDEV.

La voie d'accès à ce site emprunte la piste DFCI G13 depuis la RD4. Le linéaire de la piste DFCI se retrouverait donc diminué de 950 m.

Les mesures compensatoires ont fait l'objet d'études finalisées cette année, elles se situent entièrement en Forêt Communale de Bagnols-en-Forêt.

Cet automne a eu lieu le martelage et l'exploitation des bois pour permettre le début des travaux de ce centre de stockage.

ENEDIS (Fréjus) : ENEDIS a informé le Département du Var pour la Forêt Départementale de Malpasset, la commune de Fréjus pour la Forêt Communale de Fréjus, le S.I.P.M.E. pour les pistes D.F.C.I., le S.E.V.E. pour les canalisations d'eau enterrées et l'O.N.F. pour sa gestion multi fonctionnelle de certains de ces territoires, de son intention de réaliser une double opération d'enterrement de ligne électrique de 63 000 volts et de suppression de ligne aérienne.

Dans l'optique de formaliser les contraintes de chacun des intervenants, ENEDIS a organisé sur les lieux mêmes de cette double réalisation, une réunion, le 30 août 2018.

En décembre de cette année, nous avons découvert que les travaux de ENEDIS étaient susceptible de commencer à partir de janvier 2020.

Effectivement, pendant tout le printemps 2020, l'entreprise Grammari a enterré la ligne de 63000 V.



Rebouchage de la tranchée dans la piste DFCI G 31 de Malpasset

Après l'été, afin d'utiliser un raccourci pour le parcours de la ligne électrique, ENEDIS a tenté d'utiliser un ancien fourreau. Finalement avant la fin de l'année, Grammari a poursuivi l'enfouissement de la ligne sous la piste DFCI G 31 de Malpasset. A ce jour, il reste les différentes jonctions entre chaque bobine à réaliser et enterrer.

SC2S (Société du Canal de la Siagne et de la Siagnole) : En janvier, le hasard a permis de rencontrer un responsable de cette société qui, depuis cette date nous tient au courant des allers et venues de ses véhicules sur la piste sur la piste DFCI G 31 de Malpasset, sous laquelle est enterrée leur canalisation d'eau.



Janvier relation SC2S

Société du Canal de Provence (S.C.P.) : Le 20 août 2019, le responsable local de la Société du Canal de Provence a souhaité une rencontre sur le terrain pour évoquer différents sujets liés à la canalisation, qui longe la piste DFCI G 31 de Malpasset. Nous avons échangé nos informations, cela a permis de créer une ambiance d'entente propice à un avenir d'écoute réciproque.

Il nous a informé que le 14 octobre de cette année le Poteau Incendie situé sur la piste DFCI G 31 de Malpasset, à côté du pont de la Buème serait changé pour être mis aux normes. Depuis, les informations ont circulé au fur et à mesure des nécessités.

➤ Volet opérationnel

Des réceptions de travaux sont organisées où tous les partenaires institutionnels sont présents. Cela nous permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans le courant de l'année, de les valider et d'intégrer celles-ci dans le dispositif opérationnel.

Une plateforme informatique (REMOCRA) nous permet de porter à connaissance au service cartographique de l'ensemble de ces réalisations en temps réel.

La D.D.T.M, le Département et le SDIS y ont accès, mutualisant ainsi leurs informations.



Réunion sur le terrain avec les partenaires institutionnel

- **Avec le S.D.I.S. et le Département**

Sitôt achevés, les travaux sont saisis dans la plate-forme commune REMOCRA ; ce qui permet de déclencher les réceptions de chantier avec tous les partenaires.

Nous avons mis en place une relation suivie avec Le Responsable Départemental des citernes et Poteaux Incendie du S.D.I.S.. Progressivement, nous établissons un bilan des citernes DFCI par commune, selon le protocole du S.D.I.S. Pour chaque citerne, nous tenons au courant ce responsable. Au fur et à mesure des modifications du réseau de ces hydrants, nous l'informons de ces améliorations liées à leur mise aux normes.

- **Avec la D.D.T.M.**

Les informations sur les ouvrages réalisés sont transmises avec le même principe que pour les pompiers et le département. La D.D.T.M. qui gère les A.P.F.M. nous tient informé des ouvrages réalisés au cours de l'année (ce sont essentiellement des débroussaillments) ce qui nous permet de les connaître et les intégrer dans les équipements de D.F.C.I. existants sur le territoire de compétence du S.I.P.M.E.



Visite technique de fin de chantier avec les partenaires institutionnels

- **Concertation et information des C.C.F.F. (Comités Communaux de Feux de Forêts) sur l'état des équipements de défense**

Les C.C.F.F. des communes d'actions du S.I.P.M.E. nous informent des éventuelles anomalies sur le terrain avant la saison afin de réagir au plus vite pour remettre en état les pistes ou pouvoir avvertir les pompiers le cas échéant.

En raison de la pandémie, la concertation et les informations échangées avec les différents C.C.F.F des communes adhérentes au S.I.P.M.E. se sont réalisés par voie téléphonique ou informatique.

- **Concertation et information des Communes**

- Commune de Saint-Raphaël

La Municipalité a décidé de nommer de nouveaux responsables aux seins de leur Services Techniques. Souhaitant comprendre l'ensemble des relations qui lient les différents acteurs de la D.F.C.I., ces nouveaux responsables ont voulu créer une synergie entre le SIPME et leurs fonctions au sein de l'environnement et des forêts dont ils ont la responsabilité. En conséquence, les relations entre la Commune de Saint Raphaël et le SIPME s'en sont trouvées renforcées et améliorées au point de voir des réalisations financées par la Commune sur des pistes DFCI inscrites au PIDAF Estérel (voir l'exemple ci-dessous).



Piste DFCI H 46 du Ceinturon : entretien de la bande de sécurité de part et d'autre de cette piste, réalisé par la commune de Saint Raphaël

Dans l'optique des excellentes relations entretenues avec les représentants de la Commune, il a été communiqué au S.I.P.M.E. les résultats suivants pour l'amélioration continue de l'opérationnalité des barrières D.F.C.I..(voir annexe 4 : CR du 15 juillet 2020)

➤ Commune de Fréjus

Il faut noter qu'une restructuration au sein des services techniques de la commune a supprimé le « service Forêt », qui entretenait efficacement l'ensemble des pistes DFCI ou non de la Forêt Communale de Fréjus. Cette structure manque à la Forêt.

En mars, le service chargé de l'application du P.P.R.I.F. de la commune de Fréjus a souhaité connaître le statut de la piste DFCI G 28 Rossignole au sein du PIDAF Estérel. En effet, pour partie, cette piste est aussi inscrite au PPRIF de Fréjus car elle permet l'évacuation de lotissements situés à Bonfin et du Domaine du Pin de la Lègue via la piste de Meissounière, inscrite au PPRIF.

Nous avons pu confirmer le statut de piste DFCI G 28 de Rossignole en « Zone d'Appui Élémentaire ». Nous avons informé la Commune et son représentant, Monsieur AUBERT des projets concernant la piste DFCI de Rossignole : débroussaillage symétrique par les APFM en 2020 de la bande de sécurité de 25 mètres de chaque côté ; remise en état par marché d'appel d'offre de la rampe béton qui est abimée.

A sa demande, nous nous sommes engagés, en 2020, à demander les financements afin de créer une servitude de passage DFCI concernant cette piste.

➤ Volet programmation

- **Propositions d'actions**

Les propositions d'actions et la présentation des projets se sont déroulées, en concertation avec les élus communaux et les élus du syndicat, lors des réunions du comité syndical, de visites de terrain ou encore de réunions en mairie. Chaque agent de l'Office National des Forêts (O.N.F.) présente aux élus de sa (ou ses) commune(s) un programme de travaux et engage une concertation sur les ouvrages à réaliser. Ces propositions sont accompagnées d'un bilan des travaux réalisés au cours de l'année ainsi que les réalisations qui auront lieu l'année suivante. Une visite de terrain peut être organisée selon les communes. (cf. : *propositions des travaux – annexe 5*)

- **Cas particulier de Catastrophe Naturelle**

Le 23 novembre 2019, les ouvrages du SIPME ont subi de graves détériorations lors des intempéries qui ont provoqué des catastrophes dans l'Est Var.

Le 1^{er} décembre 2019, un nouvel épisode méditerranéen violent engendre de nouvelles dégradations aux ouvrages structurants du SIPME. Le suivi en direct de cette crue a montré que le niveau du Reyran est arrivé à 30 centimètres de sa cote d'alerte.

Dès le 25 novembre 2019, nous avons réalisé le recensement de tous les ouvrages. Quelques ouvrages ont été endommagés. Ils feront l'objet de réparations rapides en direct, soit par les soins de l'ONF en Forêt Domaniale de l'Estérel, soit par le Pôle Génie Civil du Département du Var dès que possible.



Piste DFCI G 31 de Malpasset : financement obtenu au titre du programme FEADER 2020



Piste DFCI G 31 de Malpasset

. Les désordres plus conséquents ont fait l'objet d'une demande d'aide au titre du programme Feader 8.3.1 de 2020 ou 2021.



Piste des Lauriers G 57 : destruction du radier du ravin des Lauriers en attente de financement au titre du programme FEADER 2021

Dès le 2 décembre 2019, nous avons réalisé le recensement de tous les ouvrages, une nouvelle fois. Cette visite a montré que de nouvelles dégradations mineures étaient intervenues, mais qu'une destruction majeure a définitivement mis hors d'usage le gué du Reyran, qui dessert les 2 plus importantes pistes DFCI du PIDAF Estérel (G 31 de Malpasset au nord de l'autoroute A 8 et H 86 Armélie au sud de l'autoroute A 8).



Gué du Reyran après les violentes pluies du 1^{er} décembre 2019

La piste DFCI H 23 des Charretiers n'est plus praticable.



Piste H 23 des Charretiers après les violentes pluies du 1^{er} décembre 2019

Un dossier de demande de dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales pour des travaux d'urgences a été réalisé et transmis. (*cf. : demande de dotation – annexe 4*).

- **Montage des dossiers de subventions**

Le programme 2020 a été présenté en comité de massif le 30 janvier 2020. Dès que les propositions ont été validées par les élus, les dossiers d'appels à projet (investissement et entretien) ont été rédigés.

Pour le programme 2020, la réunion de programmation a eu lieu le 12 février 2020. Les dossiers d'appel à projet seront rédigés après l'approbation des élus lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour l'établissement des dossiers, certaines pièces doivent être présentées : présentation du projet, étude d'impact, avis du S.D.I.S., délibération du comité syndical, fiches de sites, autorisation des propriétaires,... Il nous est demandé d'obtenir les autorisations des propriétaires concernés par les travaux (libre disposition des terrains sur l'emprise des travaux) si nous voulons bénéficier des aides. L'Europe semble être très attachée à cette procédure. Avant les travaux d'entretien, les propriétaires sont prévenus par courrier. Le maître d'œuvre est parfois sollicité pour l'élaboration des avant-projets et des cartographies. (*cf. : extrait de l'appel à projet 2020- annexe 6*).

Il est toutefois à regretter que le « guichet unique » ne fonctionne pas parfaitement. Nous sommes obligés d'établir différents dossiers selon les partenaires, certains papiers, d'autres

dématérialisés. Une harmonisation serait souhaitable, la formule du guichet unique de la D.D.T.M. semble la plus judicieuse.

- **Perspectives d'avenir**

Le PIDAF : La révision du PIDAF Estérel a été validée par Arrêté Préfectoral du 30 juillet 2018. Son évolution porte sur une meilleure définition des ouvrages structurants avec une amélioration de ces ouvrages et un déclassement de certaines pistes. Ainsi la surface débroussaillée connaît une diminution sensible dans le but d'une meilleure adéquation enjeux/moyens.

Une nouvelle numérotation des pistes DFCI est en attente du cadrage DDTM et devrait être mise en place dans le courant de 2022.

L'arrivée de la commune de Roquebrune-sur-Argens au sein du S.I.P.M.E. implique la rédaction d'un P.I.D.A.F. complémentaire à celui de l'Estérel pour une harmonisation à terme.



Exemple de piste DFCI dont le numéro ne correspond pas au nom de la piste inscrite sur le PIDAF

La première servitude légale DFCI est en cours de rédaction. Elle concerne les pistes DFCI H 66 de la Duchesse pour partie, la piste DFCI H 69 de l'Estérel et la piste DFCI H 71 de l'Estarpe du Cheval. Le propriétaire des fonds mitoyens à ces pistes a déjà donné son accord. (*voir projet de servitude – annexe 7*)

L'OGS : Fort de la Charte Forestière de Territoire signée en 2015, le SIPME a recruté des personnels compétents pour engager l'Opération Grand Site (OGS). Cette démarche vertueuse est en cours avec une forte participation de tous les acteurs.

Après l'adhésion au réseau des Grands Sites de France, le SIPME a engagé des études sur la réhabilitation de la Maison Forestière du Malpey, du Lac de l'Ecureuil, des points d'accueil et des belvédères.

Les élaborations du Plan Paysager (PP) et du Schéma d'Accueil du Public (SAP) ont nécessité beaucoup d'énergie, des réflexions et du travail de concertation avec les nombreux acteurs du Massif. Ils sont en bonne voie d'achèvement.

- **Bilan des travaux réalisés ou suivi en 2020**

DANS LE CADRE DE L'ANIMATION

Une réunion, au siège du pôle DFCI de l'ONF, le 20 novembre 2019, a permis de connaître la prévisualisation des travaux des APFM pour la période 2020 à 2024.

Les A.P.F.M. (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne) ont réalisé l'entretien de débroussailllements sur les communes de Fréjus (G 28 et G 530). L'ensemble de ces débroussailllements représente une surface réalisée de 49.1 ha pour un montant de travaux estimé à 77 230 € HT.

Mais leur enthousiasme a été freiné par la pandémie et des ennuis mécaniques, diminuant leur rendement.



APFM : gyro broyage de la végétation sur piste DFCI G 21 de Rossignole à Fréjus



APFM : débroussaillage manuel sur piste DFCI G 530 de Ambon à Fréjus

DANS LE CADRE DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Pour la réalisation des programmes de travaux, une mission de maîtrise d'œuvre est confiée à l'O.N.F.

Cette mission de maîtrise d'œuvre, comporte un volet :

- 1) de gestion de l'entretien de la plate-forme des pistes DFCI du PIDAF Estérel par la Régie de génie Civil du Département du Var
- 2) de gestion des travaux de débroussaillage des bandes de sécurité des pistes DFCI du PIFAF Estérel (MCO)
- 3) de gestion des travaux de génie civil des pistes DFCI du PIDAF Estérel, autres que ceux confiés au Département du Var (IF)

- 1) Pour les travaux d'entretien de piste, le Département du Var nous a apporté son appui. La régie du Département a terminé le surfacage des piste G 19 de la Culasse et G 52 des Escolles à Bagnols-en-Forêt cette année. En sus, les équipes du Département ont entretenu les pistes D.F.C.I. G 21 de Magail à Bagnols-en-Forêt, H 860 de la Fustièrre aux Adrets de l'Estérel, H 86 de l'Armélie du tunnel de la Fustièrre à la citerne AEL 3 et de la citerne FRJ 5 à Malpasset et H 75 de Cante Perdrix à Fréjus.(cf : *exemples de PV de réception annexe 8*)

Cette aide représente 25.850 km de pistes entretenues, pour un montant estimé de 201 800 € H.T..



Niveleuse sur la piste G 19 de la Culasse à Bagnoles-en-Forêt



Niveleuse sur la piste G 52 des Escolles à Bagnoles-en-Forêt



Niveleuse et compacteur sur la piste G 21 de Magail à Bagnoles-en-Forêt



Curage des fossés à la pelleteuse à pneus sur la piste G 21 de Magail à Bagnoles-en-Forêt



Piste DFCI H 86 de l'Armélie : résultats après passage des équipes du Pôle Génie Civil du Département du VAR



Bulldozer sur la piste H 75 de Cante Perdrix à Fréjus

2) Programme 2019 – Réalisation 2020

Pour des raisons techniques, seules les pistes DFCI H 860 de la Fustièrre et H 86 de l'Armélie de la citerne AEL 1 à la citerne AEL 2 sur les Adrets de l'Estérel ont vu leurs bandes de sécurité débroussaillées, respectivement symétriques de 25 mètres de profondeur et symétriques de 50 mètres de profondeur. (*voir dossier du marché du lot 1 – annexe 9*)

Les travaux de débroussaillage ont été effectués avant la saison estivale. Le S.I.P.M.E. a réalisé "à l'entreprise" 13.5 ha de débroussaillage pour un montant de 15 510 € HT dans le cadre du programme financé.



Piste DFCI H 86 de l'Armélie aux Adrets de l'Estérel : avant travaux



Piste DFCI H 86 de l'Armélie aux Adrets de l'Estérel : pendant le débroussaillage

3) Programmes 2018 et 2019

Les IF 2018 et 2019 ont été mis en attente. En effet, le S.I.P.M.E. a été obligé d'investir de toute urgence dans la réfection du gué du Reyran, à Malpasset, à l'entrée de la piste DFCI H 86 de l'Armélie à Fréjus. Emporté par la crue du 1^{er} décembre 2019, ce gué représente un ouvrage structurant extrêmement important de la stratégie D.F.C.I.. Opérationnellement, il permet de

desservir les côtés nord et sud de l'autoroute A 8, qui représente à elle seule près de 90% des départs de feu du territoire. (voir *Dossier de presse et DOE – annexe 10*)
La remise en circulation est intervenue le 21 octobre 2020.



Gué du Reyran à Malpasset à près la crue du 1^{er} décembre 2019



Pendant les travaux



Remise en circulation

Les IF18 et 19 seront réalisés en 2021 avec le programme de 2020.

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'animation et du suivi des dossiers de subvention, les demandes de versements seront effectuées prochainement pour le programme 2018 pour la partie MCO. (*voir annexe 11*) Voir Charlène)

Dans le cadre de l'animation, pour les demandes de versement de subvention, nous fournissons le tableau récapitulatif des factures et des montants concernés par ouvrage. La suite du document est complétée par le secrétariat du syndicat et validé par le comptable.

- **Travaux à réaliser en 2021**

L'ensemble des travaux IF 2018 – 2019 et 2020 restent à réaliser

Les travaux de l'appel à projets 2020 (MCO) devraient être lancés début 2021.

Le programme "classique" d'appel à projets 2021 a fait l'objet de discussions avec les élus et a été validé en comité syndical au début de l'année. Il a été remis à la DDTM le 15 mars avec toutes les pièces demandées.

4. CONCLUSION

Le syndicat est un outil incontournable de la gestion des risques d'incendies de forêts sur l'Est varois et plus particulièrement sur le cœur du massif de l'Estérel. Ses ambitions vont même au-delà des limites du département avec la commune de Théoule/Mer, ce qui permet une approche globale du Massif géologique de L'Estérel et le lancement de l'Opération Grand Site.

L'animation permet de défendre les intérêts du S.I.P.M.E. et de présenter tous les travaux nécessaires à la protection du massif remarquable de l'Estérel.

Le syndicat continue son travail d'entretien et pourra même l'amplifier car les investissements lourds sont terminés, le niveau de financement des communes étant stable. Le syndicat reste réactif à la suite des intempéries de faible importance réalisant sur fonds propres et sans subvention les travaux d'urgence nécessaires au maintien en condition opérationnelle des ouvrages dont il a la charge.

Le syndicat assure la cohésion en intégrant dans son bilan les travaux réalisés par le Département, les A.P.F.M., etc.... Le comité de massif contribue à cette cohésion.

A Fréjus, le 8 avril 2021

Le Technicien Forestier Territorial
représentant de l'ONF

Robert Cadéot

